



IDENTITÉ			
SUITE À UN AVIS DU: 96 09 10 ANNÉE MOIS JOUR		NUMÉRO DE L'AVIS A116140	
Prénom à la naissance Raymond		Nom à la naissance DAVIAULT	
Date de naissance 1953 10 31 ANNÉE MOIS JOUR			
Sexe ☒ M ☐ F ☐ I MASCULIN FÉMININ INDÉTERMINÉ		N d'assurance maladie	
N d'assurance sociale		Nom du conjoint Sylvie Dallaire	
Adresse du domicile du défunt 12 Lesage N CIVIQUE NOM DE LA RUE		Nom de la municipalité Repentigny	
Comté		Province Québec	Pays Canada
Code postal			
Prénom de la mère Annie		Nom de la mère à la naissance Alain	
Prénom du père Alcide		Nom du père Davault	
LIEU DU DÉCÈS ☒ DETERMINÉ ☐ INDÉTERMINÉ ☐ ÉTABLISSEMENT		NOM DU LIEU: barrage Hydro-Québec	
N civique Nom de la rue		Nom de la municipalité Coteau-du-Lac	
Comté		Coded'établis	
DATE DU DÉCÈS ☒ DETERMINÉE ☐ INDÉTERMINÉE		HEURE DU DÉCÈS ☒ DETERMINÉE ☐ PRÉSUMÉE ☐ INDÉTERMINÉE	
96 09 09 ANNÉE MOIS JOUR		X (00 00 @ 23 59)	

CAUSE PROBABLE DU DÉCÈS:

Fracture cervicale avec atteinte de la moelle épinière et hémorragie méningée.

EXPOSÉ DES CAUSES

1- Identification:

L'identification a été faite par madame Sylvie Dallaire (épouse).

2- Antécédents personnels:

Nil.

3- Médication actuelle:

Nil.

4- Examens externe et interne:

Date: 96-09-11

Lieu: Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de Montréal

Description: - homme de race blanche
- 5 pieds 5 pouces
- poids: 155 livres

Vêtements:

- L'homme est vêtu d'un équipement de plongée sous-marine.
- Il n'y a pas de masque de plongée en place sur le visage.
- La cagoule (cagoule et wetsuit sont d'une seule pièce) était déplacée et déchirée à la hauteur du côté gauche de la mâchoire inférieure.
- Les pieds droit et gauche sont dénudés (ne portent pas leurs bottillons).
- L'équipement de plongée sous-marine est endommagé.

Objets personnels:

- Une chaînette de cou en métal argenté avec breloques (ancres, coeur, petite croix).
- Croix noire.

IDENTIFICATION DU CORONER		
Prénom du coroner Yves	Nom du coroner LAMBERT	Numéro du coroner 84357
Mention de mineurs ☐ Oui ☒ Non		
J'AI SIGNÉ À: Lévis	ce 97 09 29 ANNÉE MOIS JOUR	

COPIE NON CONFORME





COPIE NON CONFORME

A116140

4- Examens externe et interne: (suite)

Objets personnels: (suite)

- Deux boucles d'oreille en métal argenté.
- Une bouche d'oreille de type «pine» en métal doré.
- Un anneau en métal doré.

Marques traumatiques:

- Le visage est de coloration rouge violacé foncé, les paupières sont gonflées.
- Du liquide sanguinolent s'écoule du nez.
- Large érosion du nez et érosion ecchymotique au côté gauche de la mâchoire inférieure.
- La mâchoire inférieure est déformée et fracturée en plein centre.
- La lèvre inférieure est enflée et violacée.
- Le coude et l'avant-bras droits sont rouge violacé foncé, d'aspect ecchymotique.
- Les fesses droite et gauche de même que les cuisses postérieures sont de coloration rouge violacé ecchymotique, de façon relativement géométrique.
- La cheville et le pied droit sont enflés et de coloration rouge.
- Il y a une plaie avec avulsion de la peau au niveau de la face inférieure du 2^e orteil du pied droit.

Bouche:

- Fracture de la mâchoire inférieure avec déplacement et déformation entre les deux incisives centrales inférieures.

Cou:

- Il n'y a pas d'infiltration sanguine dans les tissus mous de la région antérieure du cou; il n'y a pas de fracture de l'os hyoïde ou du cartilage thyroïdien.
- Le larynx est sans particularité.
- Il y a une infiltration sanguine importante dans la région pré-vertébrale et dans les tissus mous derrière la colonne cervicale (cou postérieur) avec fracture de la colonne cervicale inférieure au niveau de la 5^e et 6^e vertèbres cervicales (C5-C6). Il s'agit d'une fracture complète par hyperextension avec infiltration sanguine adjacente indiquant que l'homme était vivant au moment où cette lésion s'est produite.
- La moelle épinière sous-jacente présente de l'hémorragie méningée qui remonte d'ailleurs jusqu'à la base inférieure du cerveau, et il semble y avoir écrasement avec contusion de la moelle épinière.

Thorax:

- Il y a fracture des 1^{re}, 2^e, 3^e côtes droites en paravertébral avec infiltration sanguine adjacente.
- Il n'y a pas d'autre lésion traumatique au niveau thoracique.

Poumons:

- Le poumon droit pèse 580 g et le poumon gauche 510 g.
 - Les poumons sont très peu distendus, ont un aspect lourd, mal aéré et presque hémorragique.
- Il n'y a pas d'image d'emphysème hydro-aérique.
- Absence de thrombo-embolie pulmonaire.
- Absence de processus infectieux ou tumoral.

Résumé et opinion du pathologiste:

- Certaines blessures ont aussi pu être aggravées après la mort par l'effet de turbulence violente provoquant des frottements ou des impacts répétés du corps contre les surfaces adjacentes. Cette même remarque peut s'appliquer à l'équipement de plongée sous-marine.

COPIE NON CONFORME



COPIE NON CONFORME

A116140

4- Examens externe et interne: (suite)

Résumé et opinion du pathologiste: (suite)

- Par ailleurs, l'examen interne du corps indique qu'il y a eu impact violent au niveau du visage (fracture de la mâchoire inférieure avec déplacement) et surtout fracture par hyperextension de la colonne cervicale inférieure (C5-C6) avec atteinte de la moelle épinière sous-jacente. À partir de cette lésion, une hémorragie méningée locale est remontée jusqu'à la base inférieure du cerveau. Outre des fractures vitales des trois premières côtes au thorax postérieur droit, il n'y a pas d'autre lésion significative traumatique des organes internes. L'aspect des poumons ne suggère pas un décès par noyade.

Cause de décès:

- Fracture complète par hyperextension de la colonne cervicale inférieure avec atteinte de la moelle cervicale et hémorragie méningée remontant jusqu'à la base inférieure du cerveau, secondaire à un impact violent à la région inférieure du visage, avec fracture de la mâchoire inférieure.

5- Toxicologie:

Alcoolémie: négative.

Les analyses toxicologiques n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de drogues usuelles et d'abus dans les milieux biologiques analysés dans les limites des méthodes utilisées.

6- Expertise physique de M. Bernard Pominville :

Equipe de plongée:

Il s'agit d'une bouteille de plongée en aluminium d'une capacité de 80 pieds cubes.

Sur cette bouteille sont poinçonnées les inscriptions suivantes:

- CTCIDOT - 3AL3000
P40 1270 LUXFER 580

Le dernier essai hydrostatique a été effectué en juillet 1994.

Le dernier «placard» inspection visuelle porte la date de mai 1996.

Cette inspection visuelle aurait été faite par CENTRE DE PLONGEE L'UNIVERS.

Cette bouteille entourée d'un treillis de plastique jaune repose sur un pied.

Le treillis jaune est déchiré et l'aluminium de la bouteille porte les traces d'impacts violents.

La bouteille est pleine d'eau.

COPIE NON CONFORME



COPIE NON CONFORME

A116140

6- Expertise physique de M. Bernard Pominville : (suite)

Un harnais de marque TUSA est partiellement fixé à cette bouteille. Une veste compensatrice de marque TUSA modèle X-PERT normalement fixée au harnais a aussi été reçue. Cette veste n'est pas attachée au harnais. Le harnais lui-même a été séparé en deux morceaux par la force des impacts survenus lors de l'accident. Les coutures reliant les deux parties du harnais et la veste compensatrice ont cédé.

La veste compensatrice peut-être gonflée manuellement i.e. à l'aide d'un embout buccal. Cette veste peut aussi être gonflée rapidement à l'aide de l'air sous pression de la bouteille. Les valves d'admission et de vidange de cette veste sont en bon état de fonctionnement.

Les fermetures des trois sangles de fixation sont faciles à utiliser. Un sifflet est fixé à la veste.

Sur cette bouteille est vissé un robinet de bouteille (valve K) de marque V.S. DIVERS. Ce robinet avec burette est en bon état de fonctionnement.

Sur ce robinet de bouteille est fixé un détendeur premier étage de marque U.S. DIVERS. Ce détendeur porte les inscriptions V8B 1577. La pression intermédiaire à la sortie de détendeur est instable à 137 livres au pouce carré. Le filtre à l'entrée du premier détendeur est propre.

Sur ce détendeur sont fixés quatre (4) tuyaux conduisant à une (1) console, à un raccord rapide (basse pression) pour accessoire et possiblement à deux (2) détendeur deuxième étage. Probablement parce que ces deux (2) tuyaux sont sectionnés.

La console, partiellement arrachée, comprend un manomètre de pression. Le deuxième instrument, retrouvé normalement dans cette console, a été emporté par la force des impacts.

Le raccord rapide de marque MARES est en bon état de fonctionnement et peut être utilisé pour gonfler la veste compensatrice.

La bouteille est vide d'air mais pleine d'eau à son arrivée à nos laboratoires. L'arrachement des détendeurs deuxième étage et le robinet de bouteille partiellement dévissé expliquent cette situation.

Il s'agit d'un vêtement humide en néoprène 3 mm. Ce vêtement de marque TILOS est peu endommagé.

Il s'agit d'une cagoule endommagée par friction.

Il s'agit d'un gant cinq doigts de marque TOSA en bon état de conservation.

Il s'agit d'une paire de bottillons de marque V.S. DIVERS, modèle ARTIC TRACK.

Certaines pièces d'équipement auraient été remises par M. H. Sheppard de la Sûreté du Québec.

Il s'agit d'un masque de marque V.S. DIVERS. L'extrémité gauche de la courroie de fixation est détachée. Ce masque porte des traces de frottement important.

Il s'agit d'un couteau de plongée multi-usages avec étui de marque WENOKA. La courroie supérieure est arrachée.



COPIE NON CONFORME

A116140

6- Expertise physique de M. Bernard Pominville : (suite)

Il s'agit d'un masque de marque TUSA modèle X-PERT avec courroie de néoprène. Ce masque est en bon état de conservation. Ce masque porte des traces légères de frottement.

À ce masque est fixé un tuba de marque V.S. DIVERS.

Il s'agit d'une ceinture de lestage avec plombs. Le poids total de cette ceinture est de 13 livres. Le raccord rapide de cette ceinture de marque DACOR est en bon état de fonctionnement.

L'examen du matériel de plongée récupéré ne démontre pas d'anomalie sérieuse de fonctionnement.

EXPOSÉ DES CIRCONSTANCES

Le 96-09-08 au matin, monsieur Pierre Desnoyers et monsieur Raymond Daviault apprennent que la sortie sous-marine qu'ils devaient faire en Ontario est annulée. Ils décident de se rendre à Coteau-du-Lac pour aller plonger au barrage d'Hydro-Québec. À l'automne 1995, monsieur Raymond Daviault, alors employé de la compagnie Pro-Action, avait travaillé au barrage Coteau 3 à Coteau-du-Lac. Il savait que des outils appartenant à l'employeur telles des clés pour boulons avaient été échappées à l'eau. Il voulait donc, de sa propre initiative, aller récupérer ces outils de peu de valeur. Tous les travaux qui consistaient à la rénovation d'un pont roulant étaient effectués hors de l'eau. Il ne s'agissait donc pas de travaux de plongée sous-marine.

Le 96-09-08 vers 13, les deux (2) hommes quittent Repentigny à bord du camion de monsieur Daviault. En soirée, madame Sylvie Dallaire (conjointe de monsieur Daviault) s'inquiète de son retard.

Le 96-09-09 au matin, madame Dallaire téléphone à la famille de monsieur Pierre Desnoyers, aux policiers de Valleyfield, à l'école de plongée de Repentigny. Vers 16 h, elle dépose un avis de disparition à la Sûreté municipale de Repentigny. De son côté, monsieur Jean-Paul Desnoyers (Père de Pierre), communique avec la Sûreté municipale de l'Assomption.

En soirée, monsieur Marc Dumas (propriétaire du Centre de plongée de Repentigny) téléphone à monsieur Michel Truchon (Centre de plongée Grande-Ile à Grande-Ile) pour l'informer de la disparition de deux (2) plongeurs. Apprenant que ceux-ci devaient aller plonger au barrage Coteau 3, monsieur Yvan Bemiquez, propriétaire du Centre de plongée Grande-Ile, demande à monsieur Réjean Paquette (employé d'Hydro Québec), de l'accompagner sur le site. Les deux (2) hommes se rendent donc à la barrière située vis-à-vis le barrage Coteau 3 à l'intersection du chemin Monseigneur-Langlois. Monsieur Paquette remarque que la chaîne est verrouillée avec un cadenas qui lui est inconnu et dont il ne possède pas la clé. Il remarque également que le cadenas d'Hydro-Québec est verrouillé sur une maille proximale. Il ne sert donc pas à retenir la chaîne.

Une fois rendus près du barrage, ils retrouvent un camion rouge. Les portes du camion sont verrouillées. Ils alertent la Sûreté du Québec qui se présente sur les lieux. En faisant le tour du barrage, ils retrouvent des bottes de plongée et un gant qui flottent dans le tourbillon situé en aval de la porte numéro 9 du barrage. A cause de la noirceur et de la dangerosité des lieux, les recherches sont reportées au lendemain matin. Le camion rouge est remorqué par le chemin qui passe au-dessus du barrage Coteau 2 et Coteau 1 puisque personne n'a la clé du cadenas inconnu verrouillant la barrière située vis-à-vis le barrage Coteau 3.



COPIE NON CONFORME

A116140

EXPOSÉ DES CIRCONSTANCES (suite)

Le 96-09-10 vers 8h05, un agent de sécurité d'Hydro-Québec s'est présenté au barrage Coteau 3 pour rencontrer les pompiers de Coteau du Lac, les pompiers de Melocheville, les agents de la Sûreté du Québec et les membres de la famille. Le cadenas verrouillant l'entrée du barrage Coteau 3 est coupé pour permettre l'accès au site.

Vers 14 h, les plongeurs de la Sûreté du Québec arrivent sur les lieux. Vers 15 h, la porte numéro 4 du barrage est fermée pour faciliter le travail des plongeurs. Ceux-ci procèdent de façon sécuritaire en étant attachés pour éviter l'effet de succion. Cette plongée permet d'apercevoir un premier plongeur pris par les pieds et à ses côtés, un deuxième plongeur couché sur le côté gauche, coincé sous la porte. L'équipe de plongeurs de la Sûreté du Québec demande donc à Hydro-Québec d'ouvrir la porte numéro 9 afin de laisser passer les victimes dans le bassin aval. Par la suite, les corps sont récupérés facilement et de façon sécuritaire.

Description des lieux:

Le barrage est constitué de 16 portes d'une quarantaine de pieds de largeur chacune. La porte numéro 9 est entrouverte d'environ 6 pouces. L'eau s'écoule donc fortement au bas de la porte submergée. La porte numéro 12 est ouverte complètement créant une chute d'eau suivie d'un fort courant. En passant sur la route 201 Sud, en direction de Salaberry-de-Valleyfield, nous pouvons très bien voir ce barrage ainsi que l'écoulement d'eau à la porte numéro 12.

Après l'ouverture de la porte numéro 9 pour dégager les corps, les plongeurs ont demandé de refermer la porte mais celle-ci s'est arrêtée à la même position, c'est-à-dire, entrouverte d'environ 6 pouces. Cette porte était donc défectueuse. Toutes les autres portes étaient fermées correctement. La base du barrage où se ferme les portes est faite de béton et aucun débris ne recouvre cette partie. La visibilité est excellente et est estimée à 15 pieds. Le niveau d'eau en amont de la porte est d'environ 18 pieds et en aval d'environ 8 pieds. La température de l'eau est d'environ 20 degrés Celsius au fond comme à la surface.

Equipements de Pierre Desnoyers :

- Habit mouillé (néoprène) en deux (2) parties, de marque Marès, cagoule, pieds et mains nus.
- Bouteille de marque Decor 80 p.c. en aluminium de couleur bleue P 418 782
 - test hydrostatique: 10-93 (au 5 ans)
 - test visuel: 06-96 (annuel)
- faits: Aqua-Service de plongée Saint-Gérard-Magella (Tél. : 589-3292)
- Réserve de la bouteille baissée (normale).
- Harnais et veste compensatrice de marque V.S. Divers Cousteau.
- Robinetterie sur la bouteille de marque Dacor.
- Détendeur V.S. Diver Conshel
 - 2e étage (Octopus) de marque V.S. Diver.
- La veste était bien branchée.
- Manomètre de marque Marès.
- Ordinateur de marque Marès.
- Ceinture de lest (2 plombs de 5 lbs - total 10 lbs) munie d'une boucle conventionnelle.
- Pas de masque et tuba, de couteau, de mitaine, de gant et de palme.
- La bouteille vidée par la force du courant (créant une dépression sur le 2e étage du détendeur).

COPIE NON CONFORME



COPIE NON CONFORME

A116140

Équipements de Pierre Desnoyers (suite)

- Usure prononcée sur certaines pièces d'équipement dû au courant sous la porte. Les victimes ont été sorties 48 heures après l'accident.
- L'équipement est de bonne qualité et semblait en bon état (avant l'accident).

Équipements de Raymond Daviault :

- Habit mouillé en néoprène d'une pièce de marque Tilos avec fermeture éclair au dos, cagoule.
- Bouteille en aluminium de 80 p.c. de couleur blanche série 401270 .. 3000 p.c.
 - test visuel: 05-96 effectué au Centre de plongée L'Univers à Repentigny.
- Harnais et veste compensatrice branchée de marque Tusa.
- Robinetterie sur la bouteille de marque U.S. Diver.
- Détendeur de marque U.S. Diver Conshelf avec Octopus (1 boyau coupé et jonction métallique cassée) .
- Console avec manomètre Pro-Sub. Un espace libre pour recevoir un profondimètre (possiblement perdu lors de l'accident).
- Pas de ceinture de lest avec lui (retrouvée avant l'ouverture de la porte sur le côté aval). Cette pièce d'équipement fut remise. à l'agent Harold Sheppard de la section de plongée de Montréal.
- Un sifflet.
- Équipement absent sur lui: masque, tuba, palme, mitaine, ceinture de lest, bottillon.
- La bouteille était vide en raison du boyau sectionné.
- Usure prononcée de certaines parties du corps et de l'équipement provoquée par la turbulence du courant.
- L'équipement est de bonne qualité et semble avoir été bien entretenu.

Expérience de Pierre Desnoyers :

- Cours de plongée à l'Univers de plongée de Repentigny.
Tél. : (514) 654-5582.
- Moniteur: Marc Dumas.
- Niveau de base (carte) C.M.A.S. et F.Q.A.S. fait en octobre 1992 . PE 120 N 152.
- Niveau intermédiaire F.Q.A.S. (Carte) fait en novembre 1993 .. Pt 006 N 152.
- Dernière certification: Maître de plongée (carte)
carte A.C.U.C. datée de février 1996 .. DN 1199.
- Plongeur depuis quelques années (1992).
- Selon sa mère et son frère, il aurait environ une centaine de plongée d'effectuées dont 70 inscrites dans son carnet de plongée.
- Il aurait de l'expérience en habit sec en plongeant Aux Escoumains, en Ontario sur des épaves, dans des grottes, de nuit, dans du courant, etc...
- Toujours selon son carnet de plongée, il a fait des plongées dans les mers du Sud avec décompression à des profondeurs de plus de 150 pieds.
- J'ai reçu ces informations de sa mère et de son frère.
- Il aurait une bonne forme physique et mentale. Il était non fumeur et ne consommait ni alcool ni drogue.
- Ce plongeur était expérimenté.

COPIE NON CONFORME



COPIE NON CONFORME

A116140

Expérience de Raymond Daviault :

- J'ai reçu ces informations de son épouse et de son fils.
- Carte de certification: A.C.U.C.International, plongeur Scuba en eau libre - 6 - 34703 datée de mai 1996 - moniteur 434 F.A.
- Raymond Daviault connaissait Pierre Desnoyers depuis environ 4 ans. Ces derniers plongeaient régulièrement ensemble depuis le printemps.
- Il était en très bonne forme physique (pratiquait les arts martiaux et était soudeur de son métier).
- Rien à signaler du côté de son état mental.
- Non fumeur, ne consommait ni alcool ni drogue.
- Ce plongeur avait peu d'expérience.

Compagnie Pro-Action:

La compagnie Pro-Action est un sous-contractant pour Hydro-Québec qui a obtenu un contrat pour la rénovation du pont-roulant situé au barrage Coteau 3. Selon mon sieur Valéry Thériault (directeur), les travaux ont débuté à l'automne 1995 et se sont terminés au printemps 1996. Monsieur Raymond Daviault (employé) a travaillé à cet endroit à l'automne 1995. Monsieur Thériault mentionne que des clés ont été échappées à l'eau lors des travaux. Monsieur Thériault mentionne que c'est monsieur Yves Picard de la firme LBCD qui était engagée par Hydro-Québec pour surveiller leurs travaux et leur donner accès au site. Monsieur Yves Picard mentionne avoir reçu une clé de Hydro-Québec qu'il a gardé en sa possession durant toute la durée des travaux. Par ailleurs, il mentionne qu'à plusieurs reprises, à son arrivée sur les lieux, des travailleurs étaient déjà présents sur le site. Il est donc évident que d'autres personnes possédaient la clé. Monsieur Picard affirme ne jamais avoir installé de cadenas personnel sur la chaîne.

Selon monsieur Jean-Marc Lebrun (coordonnateur Hydro-Québec), au mois de mai 1996, à la fin des travaux, seul le cadenas d'Hydro-Québec verrouillait la barrière du barrage Coteau 3.

Selon monsieur Réjean Paquette (Hydro-Québec), plusieurs employés d'Hydro-Québec, possèdent la clé donnant accès au site du barrage. Les cadenas utilisés par Hydro-Québec sont de marque « Cisa ». Selon monsieur Paquette, il arrive qu'à l'occasion des cadenas soient attachés en série, l'un dans l'autre, de sorte qu'un employé d'Hydro-Québec ou un entrepreneur puisse avoir accès au site individuellement.

Visite des lieux:

Le barrage Coteau 3 à Coteau-du-Lac est visible du chemin Monseigneur-Langlois. Il n'y a pas d'agent de sécurité ni surveillance visuelle des lieux. Par contre, des panneaux indicateurs très clairs « ACCÈS INTERDIT » sont installés sur les clôtures. Le site du barrage est entouré de hautes clôtures barbelées. Par contre, il y a des brèches à de nombreux endroits et un être humain peut se faufiler. Près du chemin Monseigneur-Langlois, la barrière empêche l'accès à un véhicule mais les piétons peuvent facilement entrer à côté de la clôture. Sur le plan maritime en amont du barrage, des barils supportant un cordon périphérique est installé sur toute la largeur du barrage. De gros panneaux indicateurs indiquant « DANGER » sont installés sur la rive, en amont du barrage.

Effets personnels de Raymond Daviault :

Selon les membres de la famille, il n'y avait aucune clé inhabituelle dans le trousseau retrouvé à l'intérieur de la camionnette. Ni l'un ni l'autre n'a mentionné aux membres de sa famille comment ils allaient accéder au site de l'Hydro-Québec.



COPIE NON CONFORME

A116140

COMMENTAIRES :

Il apparaît clairement au soussigné que les deux (2) plongeurs ont fait preuve de témérité en s'aventurant sur un site interdit où le danger était clairement indiqué.

CONCLUSION:

Il s'agit d'une mort violente accidentelle.

RECOMMANDATIONS:

Destinataire: Les écoles de plongée sous-marine du Québec.

Pour une meilleure protection de la vie humaine, je recommande que l'on rappelle à tous les plongeurs la consigne impérative: « NE JAMAIS PLONGER EN AMONT D'UN BARRAGE ».

De plus, il faudra qu'un plongeur consciencieux s'informe auprès d'un centre de plongée locale ou d'une personne qui connaît bien les lieux, du danger potentiel ou de conditions particulières susceptibles d'être rencontrées lors d'une plongée sur un site qui lui est non familier. Une personne devrait être informée du « Plan de plongée ». Ce plan devrait comprendre:

- le nom des plongeurs,
- le lieu de plongée
- ainsi que l'heure prévue du retour.

Advenant un délai de fermeture du plan de plongée, ce premier répondant serait responsable d'initier les procédures de recherche et de sauvetage.

Destinataire: Hydro-Québec

Je recommande à Hydro-Québec d'installer des panneaux indicateurs aux extrémités des barrages expliquant le danger d'aspiration au bas d'une porte mal fermée. Ce panneau pourrait représenter sous forme de dessin, un plongeur ou un baigneur entouré du cercle représentant une interdiction.

Par ailleurs, il serait important que lorsqu'un surveillant remet la clé à Hydro-Québec, à la fin des travaux effectués par des sous-contractants, un agent de sécurité vienne inspecter les lieux et compléter par la même occasion un rapport écrit.

Yves Lambert, md

COPIE NON CONFORME